

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2024-07-76



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024

Date de convocation :
5 juillet 2024

Nombre de délégués en exercice :
42

Nombre de délégués présents :
30

Nombre de votants :
36

VOIX POUR :
36

VOIX CONTRE :
0

ABSTENTIONS :
0

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAMBERT Paméla, LECAMUS Florence, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CUISINIER Jean-Michel, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Éric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, QUELLIER Serge, RENOARD Éric, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VAULOUP Pascal, VINET Paul

Excusés avec pouvoir : Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à Mme LECAMUS Florence), Mme PUTIG Reine-Marie (pouvoir donné à M. HUGUIN Patrick), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. MAACHI Mostefa (pouvoir donné à Mme LAMBERT Paméla), M. MAUSSIRE Jacques (pouvoir donné à M. ROBIEUX Christophe), M. RICHARD Christian (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène)

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

Objet : Budget Général 2024 – Décision modificative n°2

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de prendre une décision modificative pour les raisons suivantes :

1ERE SITUATION A RÉGULARISER

Dans le cadre du marché de construction du Pôle de Santé et de la Chaufferie bois, certaines communes ont délibéré pour verser un fonds de concours. La commune de La Ferrière Béchet en fait partie mais souhaite verser ce fonds de concours en trois fois. Or, le fonds de concours a été demandé dans sa globalité à l'appui de la première délibération dans laquelle n'était pas spécifié cet échelonnement.

Il convient de modifier la décision modificative n° 1 adoptée lors du conseil communautaire du 6 juin 2024.

SOLUTION PRÉCONISÉE :

Inscrire la somme de 4 338 € au compte « 13241 – Subvention d'investissement communes » et prendre les crédits nécessaires sur le compte « 615221 – Entretien de bâtiments ».

MODIFICATIONS PROPOSÉES :

Dépenses de fonctionnement	
Art 023 « Virement à la section d'investissement »	4 338,00 €
Art 615221 « Entretien de bâtiments »	- 4 338,00 €
Total Dépenses de fonctionnement	0,00 €

Dépenses d'investissement	
Art 13241 « Subvention d'investissement communes »	4 338,00 €
Total Dépenses de fonctionnement	4 338,00 €

Recettes d'investissement	
Art 021 « Virement de la section de fonctionnement »	4 338,00 €
Total Recettes d'investissement	4 338,00 €

2EME SITUATION A RÉGULARISER

Les crédits ouverts pour le versement des subventions aux associations et à Rhizome ne sont pas suffisants.

SOLUTION PRÉCONISÉE :

Inscrire la somme de 15 000 € au compte « 65748 – Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et prendre les crédits nécessaires sur le compte « 615221 – Entretien de bâtiments ».

MODIFICATIONS PROPOSÉES :

Dépenses de fonctionnement	
Art 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droits privé »	15 000,00 €
Art 615221 « Entretien de bâtiments »	- 15 000,00 €
Total Dépenses de fonctionnement	0,00 €

3EME SITUATION A RÉGULARISER

Dans le cadre de l'achat de photocopieurs pour les écoles d'Almenêches et de La Lavanderie, les crédits inscrits au budget ne sont pas suffisants dû à l'augmentation du coût du matériel.

SOLUTION PRÉCONISÉE :

Inscrire la somme de 1 800 € au compte « 2183-1003 – Matériel informatique écoles 2024 » et prendre les crédits nécessaires sur le compte « 615221 – Entretien de bâtiments ».

MODIFICATIONS PROPOSÉES :

Dépenses de fonctionnement	
Art 023 « Virement à la section d'investissement »	1 800,00 €
Art 615221 « Entretien de bâtiments »	- 1 800,00 €
Total Dépenses de fonctionnement	0,00 €

Dépenses d'investissement	
Art 2183-1003 « Matériel informatique écoles 2024 »	1 800,00 €
Total Dépenses d'investissement	1 800,00 €

Recettes d'investissement	
Art 021 « Virement de la section de fonctionnement »	1 800,00 €
Total Recettes d'investissement	1 800,00 €

4EME SITUATION A RÉGULARISER

Dans le cadre du service de location de vélos électriques pendant la saison touristique, il convient de prévoir les crédits nécessaires.

SOLUTION PRÉCONISÉE :

Inscrire la somme de 3 900 € au compte « 61358 – Locations mobilières - Autres » et la somme de 400 € au compte « 7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel » et prendre la somme de 3 500 € sur le compte « 615221 – Entretien de bâtiments ».

MODIFICATIONS PROPOSÉES :

Dépenses de fonctionnement	
Art 61358 « Locations mobilières - Autres »	3 900,00 €
Art 615221 « Entretien de bâtiments »	- 3 500,00 €
Total Dépenses de fonctionnement	400,00 €

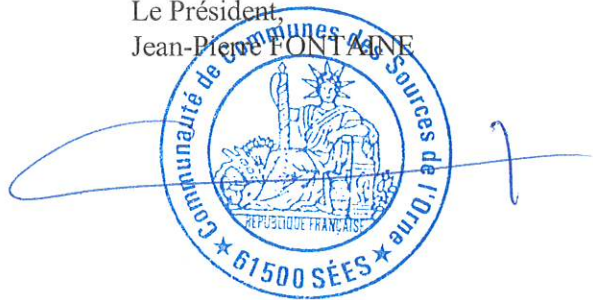
Recettes de fonctionnement	
Art 7062 « Redevances et droits des services à caractère culturel »	400,00 €
Total Recettes de fonctionnement	400,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE**, de modifier le budget général suivant les modifications proposées précédemment.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ